



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Caroline BIARD

Tél : 04 56 82 58 19

Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 février 2016**

N° 009 D 16.02.2016

L'an deux mil seize, le seize février à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, en salle Doyen Maillat du bâtiment Pierre-Mendès-France après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la modification des statuts de la composante « Langues Etrangères »

Membres présents : Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Jean Philippe VUILLEZ, Pierre THIBAUT, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, , Sylvie MARTIN MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROUQUIER, Gaspard TERRAY, Jérôme VITRE, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON-FASAN (procuration à Robert BONAMY), Manuel MUNOZ (procuration à Sébastien BERNARD), Nicolas DARAGON (procuration à Lionel FILIPPI), Sylvie VIANNET (procuration à Jean-Philippe VUILLEZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Hervé COURTOIS), Kirsten MARTENS (procuration à Oriana SOTO).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : M. Pascal LOUVET, Vice Président en charge du Conseil d'Administration

Vu l'article 26 des statuts de l'UFR « Langues Etrangères » qui disposent « *que toute modification des présents statuts doit être approuvée par le Conseil d'administration à la majorité absolue des membres en exercice* ».

Vu l'avis favorable rendu par le Conseil de Composante de l'UFR « Langues Etrangères », lors de sa séance du 4 décembre 2015, sur la modification des statuts de la composante,

Il est proposé que le Conseil d'Administration approuve des modifications suivantes dans les articles des statuts de l'UFR Langues Etrangères ; et ce dans la forme votée par le conseil de composante.

- Modification des visas,
- Modification de terminologie,
- Modification de l'article 6 «composition du conseil » du titre II « conseil d'UFR»,
- Modification de l'article 7 «personnalités extérieures » du titre II « conseil d'UFR»,
- Modification de l'article 18 «composition de l'UFR » du titre IV « organisation de l'UFR».

Les modifications sont les suivantes :

MODIFICATION DE CERTAINS VISAS

MODIFICATION DE TERMINOLOGIE :

- Le terme « BIATOS » est remplacé par « BIAT »,
- Le terme « Conseil scientifique » est remplacé par « Commission de la Recherche »,
- Le terme « IATOS » est remplacé par « IATSS »,

TITRE I : CONSEILS D'UFR

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU CONSEIL D'UFR

Le conseil de l'U.F.R de Langues étrangères (LLCE et LEA) est composé, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, **de 26 membres** :

- 6 représentants des professeurs et personnels assimilés,
- 6 représentants des autres enseignants et personnels assimilés,
- 4 représentants des usagers (étudiants en formation initiale et en formation continue, auditeurs),
- 4 représentants des personnels I.A.TS,

- **6 personnalités extérieures.**

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU CONSEIL D'UFR

Les 6 personnalités extérieures se répartissent de la façon suivante :

- 2 représentants pour un élu de la Ville de Grenoble et un élu de la Ville de Saint-Martin- d'Hères,
- 1 représentant de l'APEC,
- 1 représentant de l'Alliance universitaire de Grenoble,
- **2 représentants choisis à titre personnel.**

Il est supprimé la phrase suivante : Au début de sa mandature, le conseil nouvellement élu examinera la liste des institutions, entreprises ou collectivités territoriales désignées et proposera le cas échéant, des modifications.

TITRE IV : ORGANISATION DE L'UFR

ARTICLE 18 : COMPOSITION DE L'UFR

Les unités de recherche qui composent l'UFR sont modifiées comme suit : **ILCEA4 et LUHCIE.**

Les autres titres, articles et alinéas demeurent inchangés.

A la suite de cet exposé, Mme la Présidente soumet au vote des membres du Conseil d'Administration, l'approbation de la modification des statuts de l'UFR « Langues Etrangères »,.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification des statuts de la composante « Langues Etrangères ».

Fait à St -Martin -d'Hères, le 17 février 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Le Directeur général
des services



Nicolas MATHEY

Publié le : 01/03/16

Transmis au Rectorat le : 01/03/16